

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION  
FINANCIERE  
GRUPE AFI ESCA  
2017**

## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>ACTIVITE ET RESULTATS</b>	<b>4</b>
1.1	Activité	4
1.2	Résultats de souscription	10
1.3	Résultat des investissements	13
1.4	Synthèse des résultats des entités liées	15
1.5	Autres informations	15
<b>2</b>	<b>SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>16</b>
2.1	Informations générales sur le système de gouvernance	16
2.2	Exigences de compétence et d'honorabilité	16
2.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	17
2.4	Système de contrôle interne	18
2.5	Fonction d'Audit Interne	19
2.6	Fonction Actuarielle	19
2.7	Fonction Conformité	19
2.8	Fonction Gestion des risques	19
2.9	Sous-traitance	19
2.10	Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	19
2.11	Autres informations	19
<b>3</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>20</b>
3.1	Méthodologie	20
3.2	Analyse par risques (SCR net d'absorption par les provisions techniques)	22
3.3	Risque de marché (253,6 M€)	23
3.4	Risque de défaut (6,7 M€)	24
3.5	Risque de liquidité	24
3.6	Autres risques et absorption des risques	24
3.7	Exposition au risque	25
3.8	Concentration des risques	25
3.9	Techniques d'atténuation du risque	25
3.10	Risque de liquidité : bénéfice attendu	30
3.11	Sensibilité aux risques	30
3.12	Autres informations concernant le profil de risque	30
<b>4</b>	<b>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>31</b>
4.1	Bilan social et bilan S2	31
4.2	Actifs	32
4.3	Provisions techniques	34
4.4	Autres passifs	37
4.5	Méthodes de valorisation alternatives	37
4.6	Autres informations	37
<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>38</b>
5.1	Objectifs & Politique	38
5.2	Fonds propres	38
5.3	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	40
5.4	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	41
5.5	Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé	41
5.6	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	41
5.7	Autres informations	41

## **Synthèse**

L'exercice 2017 peut être caractérisé par la mise en place progressive de la gouvernance groupe et en particulier des fonctions clés et du Comité d'Audit Groupe qui ont trouvé leur aboutissement au cours de l'année 2018.

En termes d'activité, les faits marquants suivants peuvent être relevés :

- ✓ La distribution de dividendes d'AFI ESCA France vers AFI ESCA HOLDING pour un montant de 20 millions d'euros. Cette remontée vise à établir et renforcer les fonds propres du groupe. Elle participe donc à la gestion du capital au niveau groupe.
- ✓ À la suite de l'accord donné par le conseil d'administration en décembre 2017, l'entité AFI ESCA IARD a engagé auprès de l'ACPR une demande d'agrément en branche 14 nécessaire au projet de développement de la CQS en Italie.

L'évaluation de la solvabilité groupe a été faite selon la formule standard.

Elle conduit au ratio de solvabilité suivant pour le groupe :

- ✓  $453,4 \text{ M€ (ANAV)} / 239,4 \text{ M€ (SCR)} = \mathbf{189,4 \%}$

# **1 ACTIVITE ET RESULTATS**

## **1.1 Activité**

### 1.1.1 Présentation de l'entreprise mère

AFI ESCA HOLDING est une holding d'assurances, telle que définie dans la Directive 2009/138/CE article 212§1 alinéa f. AFI ESCA HOLDING est une SARL, immatriculée au RCS sous le numéro 842 523 177, et dont le gérant unique est M. Christian BURRUS.

Le Groupe AFI ESCA HOLDING est constitué des filiales suivantes :

<b>Société</b>	<b>Famille</b>	<b>Structure juridique</b>	<b>% de détention</b>	<b>Niveau d'influence</b>	<b>Méthode de consolidation Solvabilité 2</b>
AFI ESCA	Assurance	SA	100	Dominante	Totale
AFI ESCA IARD	Assurance	SA	100	Dominante	Totale
AFI ESCA Luxembourg	Assurance	SA	100	Dominante	Totale
FINANCIERE THEMIS	Holding financière	SA		Significative	Proportionnelle
PLEYEL INVESTISSEMENTS	Gestion immobilière	SAS	95,09	Dominante	Totale
SPH	Holding	SAS	98,27	Dominante	
CEAAPS	Courtage	SARL	35,63	Significative	Proportionnelle
ADHOC GTI	Informatique	SAS	85,83	Dominante	Totale
LD INVESTISSEMENT	Gestion immobilière	SAS	95,09	Dominante	Totale
SERENITE INVESTISSEMENT	Holding financière	SAS	32,83	Significative	Proportionnelle
WALLIS ESTATE	Gestion immobilière	SARL	95,09	Dominante	Totale
MAGNACARTA	Courtage	SAS	32,09	Significative	Proportionnelle
AVANTAGES	Courtage	SAM (société anonyme monégasque)	37,84	Significative	Proportionnelle

### 1.1.2 Présentation des filiales assurance

Filiale	Activité
AFI ESCA	AFI ESCA est une compagnie d'assurance créée en 1923, constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 12.359.520 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 548 502 517 dont le siège social est situé 2 quai Kléber 67000 STRASBOURG, représentée par Monsieur Olivier Sanson, agissant en qualité de Directeur Général. Elle est titulaire des agréments 20, 22 et 24. Les trois dirigeants effectifs sont Messieurs Christian Burrus, Président, Olivier Sanson, Directeur Général, et Elie Tolédano, Directeur Général Délégué Y sont rattachées les succursales AFI ESCA Italie et AFI ESCA Belgique
AFI ESCA Iard	AFI ESCA IARD est une compagnie d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 4.000.005 €, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 380 138 644 dont le siège social est situé 4 Square Dutilleul 59000 LILLE, représentée par Monsieur Olivier Sanson, agissant en qualité de Directeur Général. Elle est titulaire des agréments 01, 02, 16a et 16k. Les deux dirigeants effectifs sont Messieurs Olivier SANSON, Directeur Général, et Elie TOLEDANO, Directeur Général Délégué nommé en juin 2016. Son président est Monsieur Bernard DEBIENNE.
AFI ESCA Luxembourg	AFI ESCA Luxembourg S.A est une compagnie d'assurance, concstituée sous forme de Société Anonyme, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B175991, dont le sigèe social est 4, rue du fort Wallis L-2714 Luxembourg Elle est titulaire des agréments I, III et VI.

### 1.1.3 Description des principales activités des filiales du Groupe AEH

#### ➤ Sociétés d'assurances détenues à 100%

##### 1.1.3.1 AFI ESCA

Principale contributrice de l'activité du Groupe AEH, le chiffre d'affaires s'est élevé à 262,3 M€ en 2017, soit une croissance de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a été notamment portée par l'activité des succursales belge et italienne.

Le résultat technique net de la réassurance a régressé de 21 % à 12,6 M€ contre 15,9 M€ en 2016. Le résultat net a suivi la même tendance passant de 12 M€ en 2016 à 9,5 M€ en 2017.

A l'exception d'une amélioration dans la prise en compte du risque de rachat, aucun changement de modèle majeur n'est à constater entre 2016 et 2017.

L'exercice 2017 a été marqué par la poursuite des activités d'AFI ESCA IARD à la fois en France et en Italie (succursale).

L'activité de la succursale non-vie italienne couvre les garanties incapacité de travail, invalidité, hospitalisation, perte d'emploi et décès accidentel par produit dédié, alors que l'activité d'AFI ESCA IARD en France ne couvre que les garanties perte d'emploi associées aux contrats Emprunteurs.

La production nouvelle française est en retrait par rapport à l'exercice 2016, en raison d'une baisse de portefeuille ayant pour corolaire un recul du chiffre d'affaires global de 17,1 %.

Les primes issues des contrats France ont représenté 184,7 K€, contre 222,9 K€ en 2016.

Les primes issues des contrats Italie ont représenté 846,5 K€, en progression de 102 % par rapport à 2016. Cette hausse s'explique notamment par la forte progression du contrat VIVENDO.

##### 1.1.3.2 AFI ESCA IARD

Pour AFI ESCA IARD, le chiffre d'affaires total s'élève à 1 031,2 K€, en hausse de 60,6 % par rapport à 2016. Le résultat net s'élève à 28,9 K€.

Le montant des sinistres réglés s'est élevé à 34,6 K€, en régression de 40,8 % par rapport à 2016.

Le montant des provisions s'est accru de 42,10 % à 687,1 K€, du fait en particulier d'une provision pour primes non-acquises en forte hausse de 82,2 % à 479,8 K€ contre 263,3 K€ en 2016.

Les frais généraux par nature se sont élevés en 2017 à 90,5 K€, en recul de 60,9 % par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par le fort recul des frais italiens, lié à l'abandon de la refacturation des frais généraux au profit d'une commission d'apéritif pour la société vie (-84,7 % de 115,5 K€ à 17,6 K€), et par la baisse des frais français (-37,2 % de 116,0 K€ à 72,8 K€).

Au final, AFI ESCA IARD a dégagé un profit net de 28,9 K€ en 2017 contre une perte de 191,1 K€ en 2016.

Depuis juin 2016, la société fait l'objet d'un suivi trimestriel consécutif au plan de financement acté en avril 2016. Ainsi, elle a rendu trimestriellement à l'ACPR le suivi de son plan.

#### 1.1.3.3 AFI ESCA Luxembourg

La compagnie a continué à enregistrer sur l'exercice un niveau significatif de rachats par rapport à l'année précédente pour s'établir à 40 274 359 € (2016 : 33 934 580 €) dont la moitié concerne un seul contrat. Le montant des primes émises a quant à lui progressé de 200 % pour s'établir à 59 688 392 € (2016 : 19 930 927 €).

L'année 2017 a été marquée par une consolidation des moyens opérationnels de la société et notamment, par la mise en service de son nouvel outil de gestion de ses flux transactionnels.

Les efforts pour faire connaître la compagnie se sont poursuivis avec la définition d'une image définissant son positionnement vis-à-vis de ses concurrents, une mise en perspective de l'antériorité de l'activité assurantielle pratiquée par son actionariat familial et la création d'un site internet.

Les efforts de développement ont porté principalement sur la France via la filiale du Groupe AFI ESCA Patrimoine et le réseau d'inspecteurs d'AFI ESCA France.

Avec cette dernière, elle a conjointement lancé fin 2017 un premier produit structuré (EVOLUSIS) conforme aux réglementations françaises et luxembourgeoises suivi d'un deuxième, début 2018, (EVOLUSIS II) qui en appelleront d'autres si les conditions du marché sont favorables.

Le marché belge a été exploré avec l'aide d'un conseiller, afin de profiter d'une meilleure attractivité fiscale pour les assurés, ce qui a permis d'en déterminer un potentiel qui fera l'objet d'une démarche plus soutenue en 2018.

### ➤ **Autres sociétés**

#### 1.1.3.4 FINANCIERE THEMIS

La société FINANCIERE THEMIS est une société holding, qui détient :

- 62.44% du capital social de la holding du groupe UNOFI, SAS UNOFI ;
- 44.40% du capital social de la SAS LSN ASSURANCES.

Pour l'exercice 2017, aucun dividende n'a été remonté de la FINANCIERE THEMIS à AFI ESCA HOLDING.

La société FINANCIERE THEMIS a reçu 4,9 M€ de la SAS UNOFI et 2,6 M€ de dividende de LSN ASSURANCES.

Le résultat social de SAS UNOFI se solde par un bénéfice de 7.6M€.

Le résultat net comptable de LSN ASSURANCES ressort à 7,50 M€.

#### 1.1.3.5 PLEYEL INVESTISSEMENTS

C'est une société de gestion immobilière, propriétaire de plusieurs biens fonciers et immobiliers en région parisienne. Le résultat au 31/12/2017 est de - 1099 k€.

#### 1.1.3.6 LD INVESTISSEMENTS

C'est une société immobilière propriétaire d'un bien foncier en région parisienne et qui participe via une société tierce au projet de construction d'un ensemble immobilier mixte en région parisienne. Son résultat au 31/12/2017 est de 23K€.

#### 1.1.3.7 WALLIS ESTATE

C'est une société de droit luxembourgeois, propriétaire d'un bien immobilier à Luxembourg. AFI ESCA a acquis 100% des parts sociales de WALLIS ESTATE en novembre 2016. Le résultat au 31/12/2017 est de -105K€.

#### 1.1.3.8 CEAAPS

CEEAPS est une SARL, société de courtage, dont le résultat est de 409K€ en 2017, soit une progression de 12% par rapport à 2016 (365K€). Les commissions gérées par CEAAPS augmentent de 5 % à 733 K€ contre 701 K€ en 2016, alors que la part rétrocédée diminue de 5 % à 78 K€ contre 83 K€ l'année précédente.

L'activité prestation de services a progressé de 20 % à 799 K€ contre 656 K€ en 2016.

Les frais généraux passent de 612 K€ à 636 K€ soit une progression de 3,9 %.

Les produits financiers sont en baisse, consécutivement à un réinvestissement des comptes arrivés à terme à des conditions moins favorables, soit une diminution de 15 K€.

#### 1.1.3.9 AD HOC GTI

AD HOC GTI est une SAS, dont le chiffre d'affaire pour 2017 est de 2 250K€ (+6% depuis 2016) et dont l'activité est l'édition de logiciels et extranet pour les professionnels de l'assurance.

Le résultat d'exploitation s'élève à 280 859 € contre 387 952 € en 2016, soit une baisse de 28 %.

Le résultat financier est négatif de 1 366 €.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est positif pour un montant de 32 260 €.

Le résultat net de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 217 943 € contre 267 002 € en 2016.

#### 1.1.3.10 MAGNACARTA

MAGNACARTA est une SAS qui anime un réseau de Conseillers en gestion de patrimoine indépendants, et dans laquelle AFI ESCA a pris en décembre 2017 une participation de 30.46% pour un montant de 1.3 M€.

#### 1.1.3.11 AVANTAGES

AVANTAGES est un courtier grossiste, basé à Monaco, qui conçoit et gère des contrats affinitaires. 39.8% du capital social a été acquis au courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, pour un montant de 13.9M€.

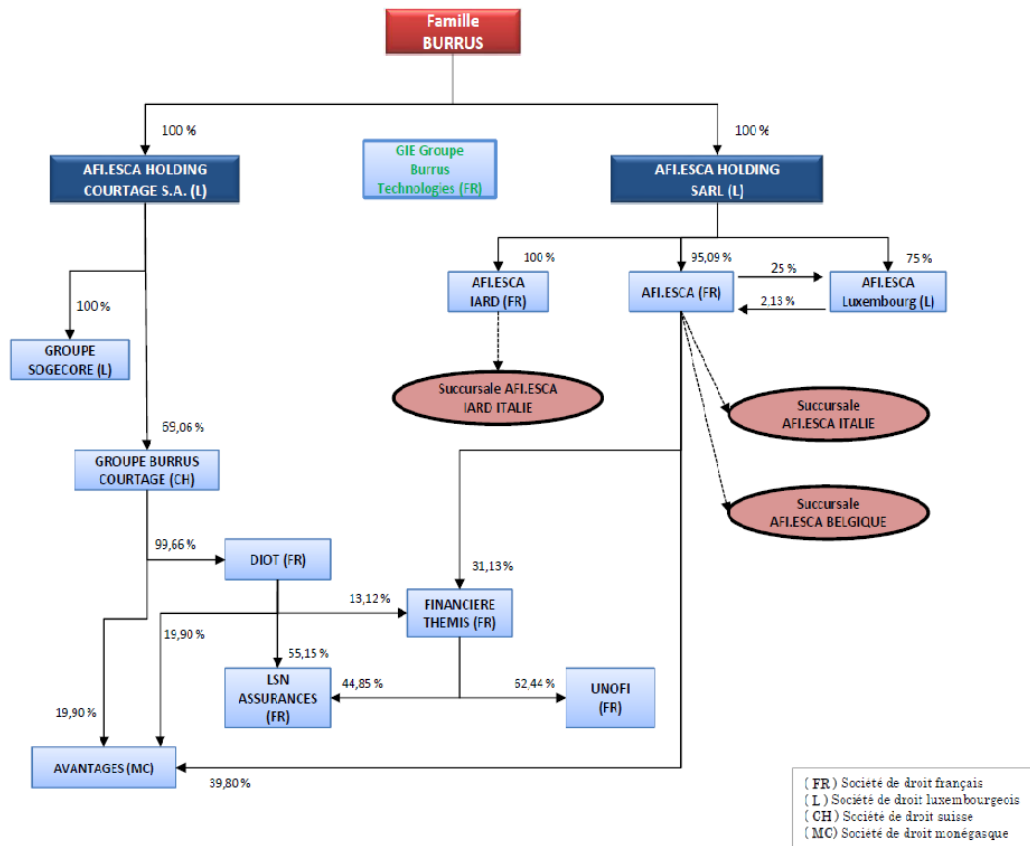
#### 1.1.4 Autorité de contrôle

Le contrôle de Groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG.

#### 1.1.5 Auditeurs externes

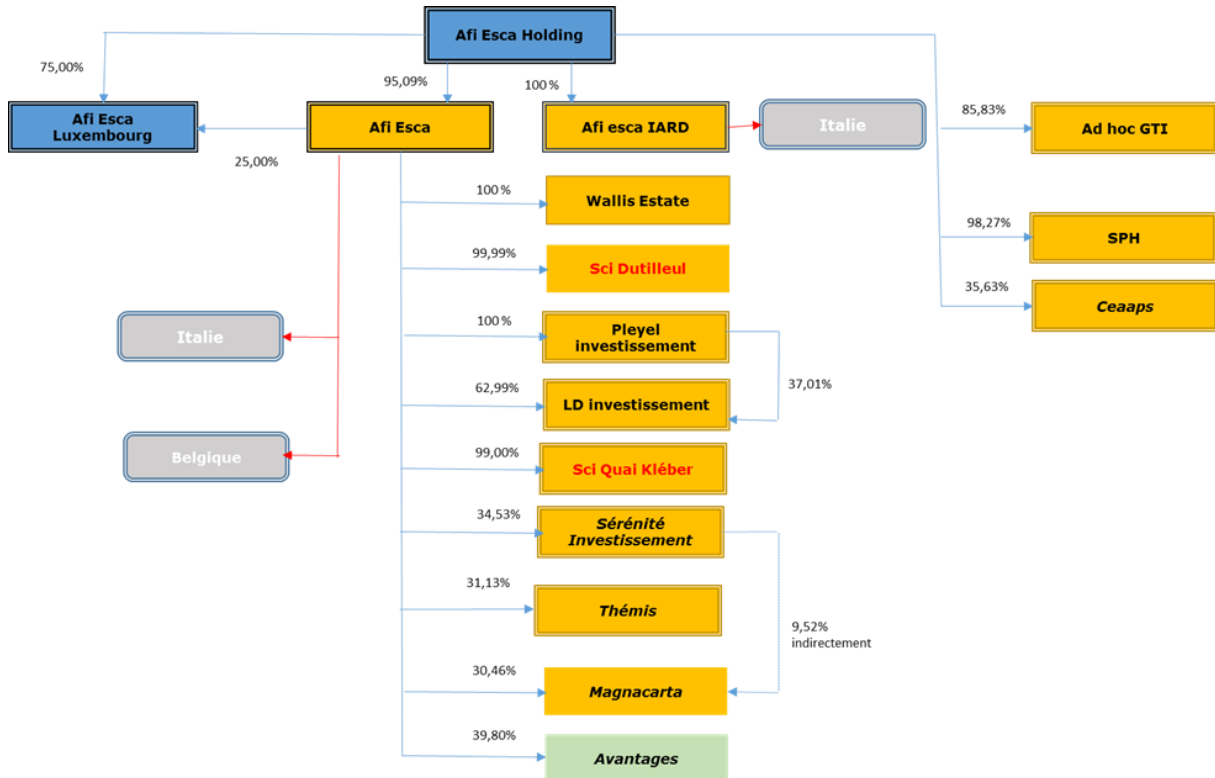
KPMG Luxembourg, société coopérative, sise 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG, représentée par Madame Stéphanie SMETS.

### 1.1.6 Informations sur l'actionnariat





### 1.1.7 Organigramme du Groupe au 31/12/2017



Couleur fond de forme

texte



**Consolidé –  
Intégration globale**

**Consolidé – Mise en  
équivalence**

**Non  
Consolidé**

La SCI DUTILLEUL et la SCI DU QUAI KLEBER n'entrent pas dans le périmètre de consolidation, compte tenu de leur taille très faible, de leur impact négligeable et de leur traitement en transparence dans les comptes sociaux d'AFI ESCA. Les autres structures ne sont pas consolidées du fait du taux de détention.

### 1.1.8 Lignes d'activité importantes par zones géographiques

Le tableau suivant présente l'activité d'assurance-vie sur les cinq principaux pays (en €) :

	Pays					Total
	CH	US	FR	BE	IT	
<b>Primes émises brutes</b>						
Vie	47 705 395	4 075 000	234 924 856	15 668 907	14 911 081	317 285 239
Non-Vie	-	-	184 712	-	662 484	847 196
Total	47 705 395	4 075 000	235 109 568	15 668 907	15 573 656	318 132 435

Le tableau suivant présente l'activité vie (en €) par ligne de business :

	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Total
Primes émises brutes	21 367 264	88 945 661	123 914 875	87 979 384	322 207 184

### 1.1.9 Opérations importantes ayant eu un impact

En 2017, les événements importants ayant eu un impact sont :

- ✓ La distribution de dividendes d'AFI ESCA France vers AEH pour un montant de 20 millions d'euros. Cette remontée vise à établir et renforcer les fonds propres du groupe. Elle participe donc à la gestion du capital au niveau groupe.
- ✓ L'accord donné par le conseil d'administration en décembre 2017 a permis à l'entité AFI ESCA IARD d'engager auprès de l'ACPR une demande d'agrément en branche 14 nécessaire au projet de développement de la CQS en Italie.

## 1.2 Résultats de souscription

Du fait de sa nature, AFI ESCA HOLDING n'exerce pas d'activité d'assurance en direct. Par conséquent, les éléments présentés ci-après sont un résumé de la performance de souscription de ses filiales assurance.

### 1.2.1 Résultats de souscription par filiale

#### 1.2.1.1 AFI ESCA

Le tableau suivant décompose le résultat de souscription d'Afi Esca par poste et par ligne de business :

(K€)	Epargne	Prévoyance			TOTAL AEF
		France	Succursales	Total Prévoyance	
Chiffres d'affaires	110 131	121 808	30 396	152 204	262 335
Sinistres	-131 663	-44 269	-1 225	-45 495	-177 158
Frais et Commission	-15 595	-29 561	-13 656	-43 218	-58 813
Produits financiers	21 678	8 487	224	8 711	30 390
Charge de PB et IT	-14 334	-2 880	0	-2 880	-17 215
ACAV	12 348	0	0	0	12 348
Résultat de réassurance	-307	613	498	1 112	804
Résultat technique	-5 511	17 730	433	18 163	12 652
Provision mathématique fin	935 470	308 933	24 420	333 353	1 268 823
Résultat net					9 560

Le tableau ci-après présente la production annualisée<sup>1</sup> réalisée au cours de l'exercice et sa comparaison avec 2016 :

Production annualisée (K€)	2016	2017	Variation
France	111 752	114 100	2,1%
Succursales	13 941	27 596	97,9%
<b>Total</b>	<b>125 693</b>	<b>141 695</b>	<b>12,7%</b>

A fin décembre 2017, la Production Annualisée France ne progresse que très légèrement. Elle stagne sur la partie Risque France (+1,8%).

En revanche, la Production Annualisée belge et italienne, en forte croissance, est principalement constituée de primes uniques (Crédit Conso et CQP).

<sup>1</sup> La production annualisée correspond au montant encaissé (prime unique ou versement libre) ou à encaisser (prime périodique) sur la première année, hors chutes.

### 1.2.1.2 AFI ESCA IARD

Les tableaux suivants décomposent le résultat de souscription d'Afi Esca Iard par poste et par pays :

<b>Brut de réassurance (K€)</b>	<b>France</b>	<b>Italie</b>	<b>Total</b>
Primes émises	185	846	1 031
Charge des PPNA	2	-218	-217
Charge des PT	8	5	13
Prestations	-20	-15	-35
Frais et commissions	-145	-592	-737
Autres produits	0	1	1
Produits financiers	48	0	48
<b>Résultat technique</b>	<b>77</b>	<b>28</b>	<b>105</b>

<b>Net de réassurance (K€)</b>	<b>France</b>	<b>Italie</b>	<b>Total</b>
Primes émises	87	822	909
Charge des PPNA	2	-218	-217
Charge des PT	1	2	3
Prestations	-2	-7	-9
Frais et commissions	-145	-592	-737
PB Réassurance	46	0	46
Autres produits	0	1	1
Produits financiers	48	0	48
<b>Résultat technique</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>44</b>

Le tableau ci-après présente la production annualisée<sup>2</sup> réalisée au cours de l'exercice et sa comparaison avec 2016 :

<b>Production annualisée (K€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
France	18	21	17%
Italie	423	825	95%
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>846</b>	<b>92%</b>

La production annualisée progresse de 92% entre 2017 et 2016, soit plus vite que la progression du chiffre d'affaires (61%). Les affaires nouvelles ne permettent ainsi pas de compenser l'érosion du portefeuille, notamment en ce qui concerne l'activité emprunteurs de la France.

<sup>2</sup> La production annualisée correspond au montant encaissé (prime unique) ou à encaisser (prime périodique) sur la première année, hors chutes.

### 1.2.1.3 AFI ESCA Luxembourg

Le tableau suivant présente les primes et prestation de la filiale luxembourgeoise :

<b>Epargne en unités de compte (K€)</b>	<b>Afi Esca Luxembourg</b>
Primes émises	59 688
Charges de sinistre	39 963
Variation des provisions techniques	29 858
Frais et commissions	3 933

## 1.3 **Résultat des investissements**

- **AFI ESCA**

<b>(M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Revenus obligataires	14,363	30,500	16,137
Revenus des actions	5,066	0,195	-4,871
Revenus des OPCVM	6,578	2,388	-4,190
Revenus Immobiliers	0,186	0,429	0,243
Revenus SCPI	1,775	1,454	-0,321
Revenus Titres de participation	3,181	0,757	-2,424
Revenus des Avances	0,162	0,141	-0,021
Rémunération TSDI	-0,703	-0,726	-0,023
Variation PDD	4,003	-3,471	-7,474
Frais internes/externes	-2,437	-2,630	-0,193
<b>Total</b>	<b>32,174</b>	<b>29,038</b>	<b>-3,136</b>

Au total, les revenus de la filiale en 2017 sont en baisse par rapport ceux de 2016, 29,038 M€ contre 32,174 M€.

Les revenus obligataires 2017 ont doublé par rapport à ceux de 2016.

Cette hausse des revenus obligataires est le résultat de l'allocation qui avait été renforcée à partir du second semestre 2016 puis en début d'année 2017 sur des obligations perpétuelles indexées sur les taux longs. La forte valorisation de cette classe d'actifs et l'extériorisation d'une partie des plus-values a permis de générer 12,089 M€ de gains.

#### Les revenus actions en 2017

Le portefeuille actions de l'actif-général est depuis le 1er janvier 2017, géré par le biais de l'OPCVM DÔM PERFORMANCE ACTIVE (DPA).

Il n'est donc pas immédiat de comparer 2017 versus 2016.

Les revenus actions de 2017 sont constitués d'un dividende de 0,195 M€, relatif à une action non-cotée (LFPI) que l'actif général porte depuis une dizaine d'année.

En 2016, les revenus dégagés par le portefeuille d'actions s'étaient montés à 5,646 M€.

En 2017, les parts détenues dans DPA sont en fin d'année en plus-values latentes de 9,293 M€.

#### Les revenus OPCVM taux et actions

Ils sont en baisse en 2017 de 3,610 M€ par rapport à 2016.

En 2016, nous avons, à l'instar de la liquidation du portefeuille d'actions, liquidé les OPCVM constitutifs du mandat de gestion confié au gestionnaire ODDO. Cette cession de portefeuille avait généré 4,077 M€ de plus-values que nous qualifierons d'exceptionnelles.

### Les revenus immobiliers 2017 s'établissent à 0,419 M€

Ils sont supérieurs à ceux de 2016 de 0,243 M€. Pour rappel, en 2016, 0,494 M€ de charges et taxes non-récupérables avait été comptabilisées.

Les revenus de participations 2017 sont en baisse de 2,424 M€ par rapport à 2016.

Cette différence s'explique principalement par le fait qu'en 2017 la FINANCIERE THEMIS n'a pas payé de dividendes.

### Les revenus de participations 2017

Ils sont en baisse de 2,424 millions par rapport à 2016. Cette différence s'explique principalement par le fait qu'en 2017 la FINANCIERE THEMIS n'a pas payé de dividendes.

### Provision pour Dépréciation à caractère Durable (PDD)

Elle a été dotée en 2017 de 3,471 M€. Elle avait été reprise en 2016 de 4 M€, consécutivement à la liquidation du portefeuille d'actions de l'actif général.

La PDD relative aux titres obligataires a été dotée de 3,106 M€. Pour rappel, en 2016 elle l'avait été de 4,019 M€.

Sur les autres actifs, la dotation s'élève à 0,356 M€.

Tous les autres postes sont en ligne avec 2016.

### 1.3.1 Produits et frais générés par les investissements

#### 1.3.1.1 Intérêts des TSDI

AFI ESCA a émis 2 catégories de TSDI, pour un total souscrit de 23 M€.

Dans sa séance du 10 décembre 2008, le Conseil d'Administration avait autorisé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée, à concurrence d'un montant maximal de 20 M€. Il a été souscrit 130 titres de valeur nominale de 100 K€, soit un montant total de 13 M€, en date d'effet du 1er février 2009. Ces titres bénéficient d'une rémunération de 3,50 % fixe et ne sont remboursables, comme tout titre de cette nature, qu'après une autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR).

En cas de remboursement, ces titres le seront sur la base de la valeur acquise à cette date par le fonds spécifique dans lequel ils ont été investis, assurant ainsi la neutralité financière dans les comptes de la compagnie.

La fusion avec AFI EUROPE a entraîné la reprise des titres subordonnés émis par celle-ci pour un montant de 10 M€. Le taux de rémunération de ces titres suit, par paliers, le taux de couverture des exigences de solvabilité, sans jamais toutefois pouvoir excéder le taux de rendement comptable de l'actif général assurant ainsi une neutralité dans l'équilibre financier de la compagnie.

Le total des intérêts dus au titre de l'exercice s'élève à 726 K€.

#### 1.3.1.2 Frais de gestion

Ces frais sont 2 natures :

- Les frais externes : Ils sont constitués par les tâches externalisées et par le coût des diverses licences et contrats de maintenance des progiciels utilisés directement, tant pour la réalisation que l'enregistrement technique et comptable des opérations.
- Les frais internes qui correspondent :
  - ✓ Aux coûts salariaux directement affectables à l'activité financière ;
  - ✓ A une quote-part des autres frais imputés selon des clés de répartition déterminées selon les préconisations du plan Comptable des Assurances.

### 1.3.2 Profit-pertes comptabilisés directement en fonds propres

### 1.3.3 Investissements dans titrisation

#### 1.4 Synthèse des résultats des entités liées

Le tableau ci-après présente la contribution (en €) de chaque filiale au résultat consolidé :

Société	Résultats sociaux	QP MAJO SUR ME	Opérations de consolidation	Contribution
AFI ESCA Holding	16 965 170		-19 668 130	-2 702 960
AFI ESCA	9 559 657		-1 583 843	7 975 814
SPH	-2 060		335	-1 725
AFI ESCA IARD	28 908		1 183	30 091
CEAAPS	409 169	-263 403	-	145 766
AFI ESCA LUX	-3 167 666		-80 998	-3 248 664
ADHOC GTI	217 943		-77 110	140 833
PLEYEL	-1 098 991		311 664	-787 327
LDI	22 828		15 194	38 022
THEMIS	22 826 000	-16 069 151	-	6 756 849
SERENITE	-12 343	8 290	-	-4 053
WALLIS ESTATE	-105 714		-244 457	-350 171
MAGNACARTA	0		-	-
AVANTAGES	55 188	-34 302	-	20 886
Total	45 698 089	-16 358 566	-21 326 162	8 013 361

Soit par pôle d'activité :

Activité	Somme de Contribution (en €)
Assurance	11 514 090
Courtage	166 652
Holdings	2 708 738
Immobilier	1 099 476
Informatique	140 833
<b>Total Général</b>	<b>8 013 361</b>

#### 1.5 Autres informations

Il n'y a pas de transaction intragroupe.

## **2 SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **2.1 Informations générales sur le système de gouvernance**

#### 2.1.1 Informations sur AFI ESCA HOLDING

La gérance de la SARL est assurée par un gérant unique.

En termes opérationnels, le gérant unique s'appuie sur le Directeur Délégué, salarié de la holding, qui exerce également en 2017 la fonction clé de Gestion des Risques dans l'ensemble des compagnies d'assurance intégrées selon la méthode globale, à savoir AFI ESCA, AFI ESCA IARD et AFI ESCA Luxembourg, ainsi que ces aspects au niveau du Groupe.

Pour mener à bien sa mission, il peut s'appuyer sur les services actuariels et ALM S2 de la compagnie française AFI ESCA.

Chaque entité dispose de son système de gouvernance propre et le Groupe définit les orientations principales.

2017 a vu le renforcement des instances du Groupe, avec notamment la création de fonctions clés groupe et la création d'un Comité d'audit groupe. Les fonctions clés groupe et le Comité d'audit groupe ont pris effet début 2018.

Des éléments concernant le Groupe ont été régulièrement présentés aux administrateurs lors des Comités d'audit des filiales, notamment les comptes consolidés présentés par le Directeur Délégué d'AEH.

#### 2.1.2 Politique de rémunération

AFI ESCA HOLDING n'a qu'un seul salarié, dont la rémunération est décidée par le gérant.

##### 2.1.2.1 Critères de performance individuelle ou collective

N/A

##### 2.1.2.2 Droits à rémunération des membres du Conseil d'Administration

N/A

##### 2.1.2.3 Régimes de retraite complémentaire des membres du CA, de la Direction et des fonctions clés

Pour ce qui concerne la Direction, en plus du régime de retraite légal, il a été mis en place un contrat d'assurance « groupe » de pension complémentaire, qui couvre également les risques décès et invalidité.

Ce contrat a été souscrit auprès de la compagnie La Bâloise.

Les cotisations sont assises sur les salaires, payées annuellement et conformément à la réglementation applicable, font l'objet d'un paiement forfaitaire d'impôt de 20% et d'une participation forfaitaire du salarié.

## **2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

### 2.2.1 Fonctions clés

Des responsables des fonctions clés sont définis dans chaque filiale. Au niveau du Groupe, les Fonctions Clés ont été décidées en 2017, avec application et entrée en fonction en mars 2018.

A titre d'information, les fonctions clés Groupe, décidées en mars 2018, sont les suivantes :



Fonction clé	Titulaire
Fonction Audit Interne	Charlotte PACQUEMENT
Fonction Conformité	Mélanie D'HEM
Fonction Gestion des Risques	Laurent Coppens
Fonction Actuariat	

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction-clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ Pour la fonction de contrôle interne et de conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- ✓ Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires à leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

#### 2.2.2 Conditions d'honorabilité

Afin de garantir l'intégrité des fonctions clés, les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Le responsable d'une fonction clé ne satisfait pas ou plus à la condition d'honorabilité professionnelle et personnelle s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations mentionnées à l'article L322-2 du Code des assurances.

Le responsable d'une fonction clé est tenu d'informer la Direction Générale de toute situation pouvant conduire à un cas d'exclusion. A défaut, la Direction Générale peut engager des mesures disciplinaires à son encontre.

#### 2.2.3 Respect de l'obligation d'entretien annuel

Le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

Au niveau des filiales, il s'est tenu le 7 décembre 2017 pour les fonctions clés Audit Interne, Conformité, Actuariat et la fonction Gestion des Risques.

### 2.3 **Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

#### 2.3.1 La système interne de gestion des risques (SIGR)

##### 2.3.1.1 Mise en place d'un SIGR

Un système de pilotage et de gestion des risques existe dans chacune des filiales qui porte la grande majorité de la matérialité des risques.

Une réflexion est engagée pour étendre ce système de gestion des risques au niveau groupe.

##### 2.3.1.2 Risques spécifiques significatifs

Le SIGR n'est pas encore en place au niveau groupe cependant les principaux risques du groupe sont portés par les filiales d'assurance qui ont un SIGR.

L'évaluation du SCR groupe prend en compte les risques financiers liés à la holding.

### 2.3.2 Les politiques écrites

Des politiques écrites existent au sein de chaque filiale.  
La rédaction de politiques écrites groupe a débuté en fin d'exercice 2017.

### 2.3.3 Reporting Solvabilité 2

Pour la première fois le reporting Solvabilité 2 annuel (ORSA et Pilier 3), a été prévu et a été réalisé au cours de l'année 2018, au-delà du délai réglementaire pour le pilier 3.

### 2.3.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Chaque filiale d'assurance produit un ORSA. Il projette notamment l'activité sur les cinq prochaines années (profondeur retenue par le groupe) et mesure l'évolution de la solvabilité à la fin de chaque année. L'ORSA ayant notamment pour fonction de valider les orientations stratégiques et commerciales de l'année à venir, il a été décidé par AFI ESCA de réaliser le processus ORSA d'un exercice à partir des comptes du 30 septembre de l'année précédente.

Le rapport annuel qui découle de ces travaux est ainsi présenté et approuvé par le Conseil d'Administration au mois de décembre précédent et il valide la stratégie retenue pour l'année qui suit.

Le groupe synthétise ces informations en incluant les risques propres à la Holding chaque année. Les calculs ORSA Groupe sont effectués, sous la responsabilité du responsable de la fonction Risques Groupe. Ils consistent à agréger les résultats individuels des filiales soumises à des contrôles réglementaires de solvabilité.

## **2.4 Système de contrôle interne**

### 2.4.1 La gouvernance du système de contrôle interne

La politique de contrôle interne définie par chaque filiale vise à améliorer la maîtrise de ses activités et leur efficacité ainsi qu'à appréhender les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

### 2.4.2 Organisation des contrôles et procédures clés du système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne de chaque filiale s'inscrit dans une organisation qui comprend des contrôles de premier niveau, réalisés par chaque Direction Opérationnelle ou fonctionnelle, visant à maîtriser les risques relevant de son périmètre de compétence ou à contrôler de manière transversale les risques pris par la société, y compris dans d'autres Directions et des contrôles de second niveau, réalisés par les responsables hiérarchiques des directions opérationnelle ou fonctionnelle et le service de Contrôle Interne.

Les contrôles de troisième niveau sont réalisés par l'Audit Interne.

Chaque niveau de contrôle dispose d'outils et de méthodologies permettant d'exercer sa mission (processus de contrôle, requêtes, tableaux de bords d'activité, plans d'actions, etc.).

### 2.4.3 Activités conduites conformément à l'article 46§2 de la Directive 2009/138/CE

Les filiales disposent de systèmes de contrôle interne adaptés à leur taille et à leur structure et veillent à ce que ces systèmes comprennent des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise, ainsi qu'une fonction vérification de la conformité.

### 2.4.4 Maîtrise du programme et des systèmes d'information

Les développements et la maintenance en conditions opérationnelles des systèmes informatiques sont confiés au GIE Groupe Burrus Technologie. Ce groupement, dont AFI ESCA est membre principal avec LSN, vise à permettre à ses membres de mettre en commun, d'organiser et de gérer dans les meilleures conditions et au moindre coût, les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à leur exploitation. Si nécessaire, le GIE passe des contrats de prestations de services fournies par des tiers.

La stratégie informatique est établie conformément aux orientations définies par la Direction Générale, en fonction des besoins identifiés liés au développement des activités, à la fiabilisation des

processus et à leur amélioration technique et technologique. Cette stratégie prend en particulier en compte les besoins d'évolution des matériels et logiciels existants. Elle veille notamment assurer le développement des applications métiers et progiciel, les extranets et webservices, les logiciels des différents services (RH, comptabilité...), accompagner les changements organisationnels, assurer la confidentialité et la fiabilité des données...

#### 2.4.5 Le contrôle de l'information financière et comptable

Un dispositif de production et de contrôle des données comptables, qui a pour but de s'assurer de la fiabilité et l'exhaustivité des données, de la sincérité des états financiers et de leur conformité au référentiel comptable, est en place au sein de chaque filiale. Le dispositif est composé de plusieurs éléments : contrôles récurrents de l'activité d'arrêté des comptes, veille règlementaire et suivi des projets d'évolutions d'outils et de processus.

Au niveau Groupe, des comptes sont établis sous le contrôle du Directeur délégué et révisés par KPMG.

### 2.5 **Fonction d'Audit Interne**

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par les filiales est adapté à leur taille, leurs opérations et à l'importance des risques auxquels leurs activités les exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe audit interne a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

### 2.6 **Fonction Actuarielle**

Chaque filiale dispose d'une fonction actuarielle.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe actuarielle a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

### 2.7 **Fonction Conformité**

Chaque filiale dispose d'une fonction conformité.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe conformité a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

### 2.8 **Fonction Gestion des risques**

Chaque filiale dispose d'une fonction gestion des risques.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe gestion des risques a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

### 2.9 **Sous-traitance**

#### 2.9.1 Activités opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités du groupe AFI ESCA au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité.

Le Groupe AFI ESCA fait appel à des prestataires externes pour des activités sous-traitées qui se situent au Luxembourg, en France et en Italie dans le cadre son développement dans ce pays.

#### 2.10 **Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité**

Le système de gouvernance, tel que mentionné précédemment, est en cours de construction. L'objectif est qu'il soit adapté à la complexité et à l'ampleur des risques inhérents à l'activité.

### 2.11 **Autres informations**

N/A

### 3 PROFIL DE RISQUE

#### 3.1 Méthodologie

AFI ESCA a évalué son profil de risque selon la formule standard Solvabilité 2.

AFI ESCA retient une méthode combinée (article 220 de la directive Solvabilité 2) pour la consolidation :

- Consolidation totale pour le périmètre Afi Esca<sup>1</sup> (article 230 de la directive Solvabilité 2).
- Déduction et agrégation pour le sous-groupe Unofi (article 233 de la directive Solvabilité 2).

L'approche est synthétisée dans le tableau suivant :

Entreprise du groupe AFI ESCA		AFI ESCA Luxembourg	AFI ESCA France	AFI ESCA IARD	UNOFI France
Type d'entreprise		Assurance			
Part de détention		100 %			18.48 %
Méthode de consolidation		Consolidation comptable			Déduction et agrégation
SCR groupe	Traitement	SCR <sup>diversifié</sup>			18.48 % × SCR <sup>solo</sup>
	Diversification	Oui			Non

Nous avons estimé un SCR « notionnel » d'AFI ESCA HOLDING, à partir de son état détaillé des placements. Ce SCR « notionnel » représente le risque réglementaire associé aux fonds propres « libres » d'AFI ESCA HOLDING. Il est évalué à 23 M€ et se décompose en :

- Le SCR Marché notionnel à 10 M€
- Le SCR défaut notionnel à 18 M€

Le SCR lié à la FINANCIERE THEMIS est de 50,6 M€, estimé à partir d'un taux de détention de 95,09 % × 62,44 % × 31,13 %. Ce SCR a directement été ajouté à l'agrégation des SCR des trois filiales et du SCR « notionnel » d'AFI ESCA HOLDING.

A partir des SCR des filiales solo et du SCR « notionnel » d'AFI ESCA HOLDING, ont été évalués chaque sous-module du SCR consolidé des trois filiales solo et d'AFI ESCA HOLDING.

Les sous-modules consolidés sont agrégés à partir des matrices de corrélation prévues par la formule standard.

Cette méthode permet de prendre en compte l'effet de diversification entre les filiales solo.

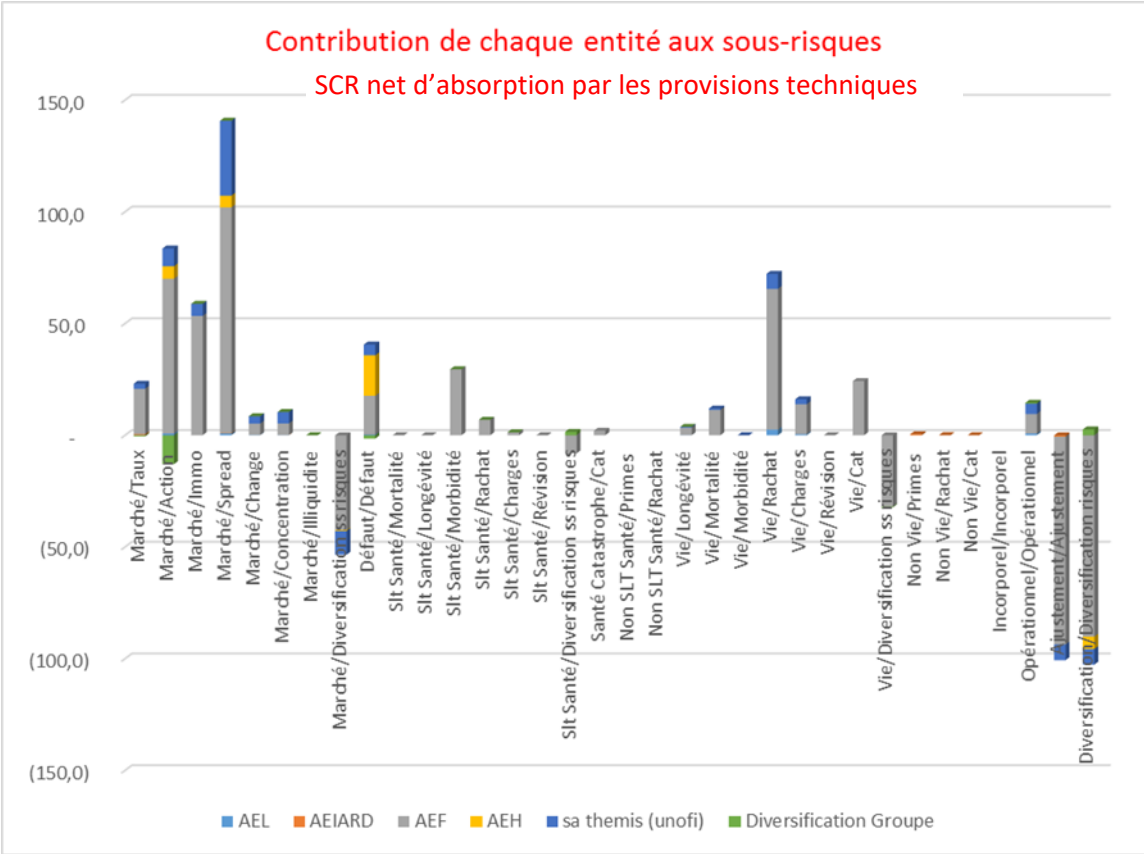
Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) du groupe s'élève pour 2017 à 239,4 M€.

Le SCR se répartit de la manière suivante par type de risques :

SCR en M€	Brut	Net de PT
Marché	359,9	253,6
Contrepartie	34,2	6,7
Vie	112,4	86,1
Santé	31,6	31,6
Non Vie	0,5	0,5
Diversification	-104,9	-52,3
<b>BSR</b>	<b>433,7</b>	<b>326,2</b>
Opérationnel	14,4	
Ajustement PT	-107,5	
Ajustement ID	-101,3	
<b>SCR</b>	<b>239,4</b>	

PT : Provisions Techniques

ID : Impôts Différés

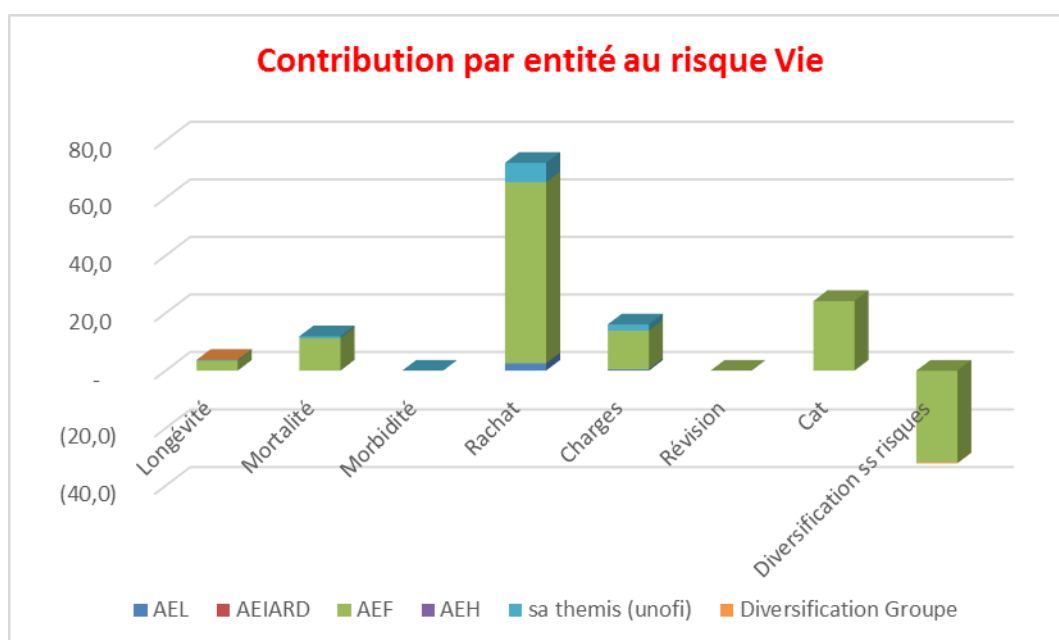


### 3.2 Analyse par risques (SCR net d'absorption par les provisions techniques)

#### 3.2.1 Risque Vie (86,1M€)

Le risque de souscription vie correspond à une agrégation des risques suivants :

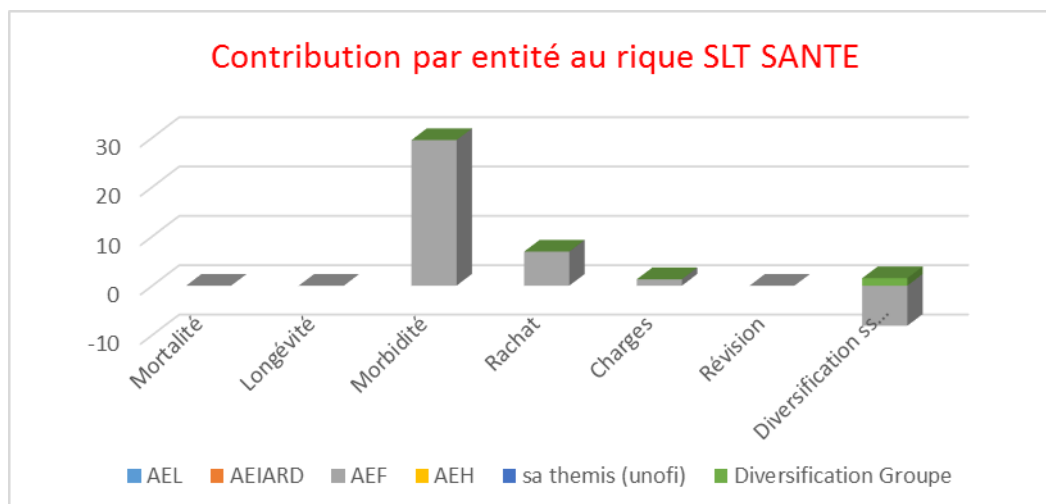
- ✓ **Risque de longévité** : Application immédiate et sur le long terme, d'une baisse de 20 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la longévité représente un risque.
- ✓ **Risque de mortalité** : Application immédiate et sur le long terme, d'une hausse de 15 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque.
- ✓ **Risque de rachat** : Le scénario retenu dépend de la ligne d'activité (hausse des taux, baisse des taux ou rachats massifs).
- ✓ **Risque de frais** : Les frais de gestion des sociétés du Groupe augmentent de 10 %, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévu initialement (augmentation du taux d'inflation de 1 %).
- ✓ **Risque de catastrophe** : Il consiste en une hausse absolue de 0,15 % des taux de mortalité lors de l'année à venir. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque.



#### 3.2.2 Risque Santé (31,6 M€)

Le risque de souscription santé s'analyse en distinguant les risques similaires à la vie (SLT) des risques similaires à la non-vie (non-SLT). Les risques de rachat et de frais se modélisent de la même façon que pour les SCR modulaires du risque vie. Deux risques supplémentaires viennent compléter le risque SLT :

- ✓ **Risque de morbidité** : Augmentation de 35 % du taux d'incidence en incapacité/invalidité lors de l'année à venir et de 25 % pour les années suivantes. En complément, la durée de maintien en incapacité est majorée de 20 %.
- ✓ **Risque de catastrophe** : Il s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : Masse, concentration et pandémie.



### 3.3 **Risque de marché (253,6 M€)**

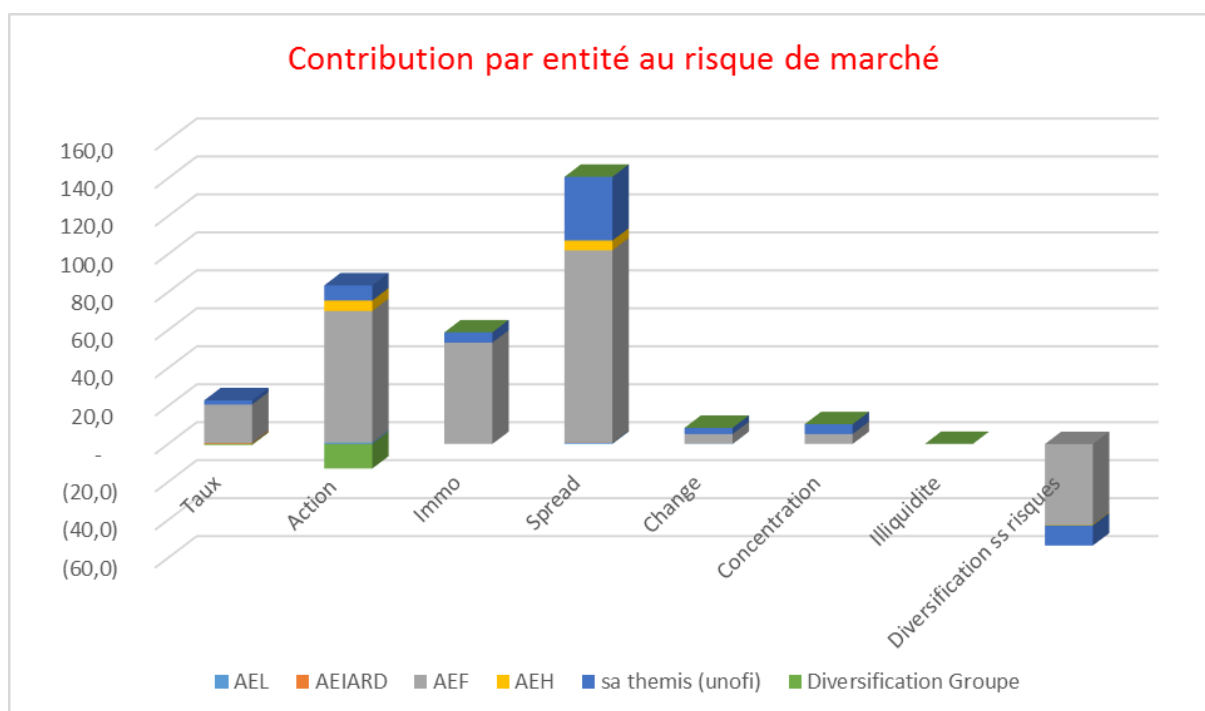
Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements du Groupe AFI ESCA HOLDING.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse. Cela impacte également les contrats prévoyant une clause de participation aux bénéfices de la société.

Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- ✓ Risque de taux : Baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme.
- ✓ Risque actions : Chute instantanée de 46,5 % de la valeur des actions UE, de 22 % de la valeur des participations UE, et de 56,5 % et 22% des valeurs respectives des actions et participations hors UE.
- ✓ Risque immobilier : Chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier.
- ✓ Risque de spread : Il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation.
- ✓ Risque de change : Chute instantanée de 25 % de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro.
- ✓ Risque de concentration : Application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché se répartit de la manière suivante par entité :



### 3.4 **Risque de défaut (6,7 M€)**

Le bilan d'AFI ESCA fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

### 3.5 **Risque de liquidité**

AEH s'appuie sur la gestion du risque de liquidité au niveau de chaque filiale.

Au niveau de la Holding, les liquidités disponibles couvrent largement les éventuels engagements.

### 3.6 **Autres risques et absorption des risques**

#### 3.6.1 **Risques opérationnels (14,4 M€)**

Conformément à la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un évènement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

#### 3.6.2 **Diversification des risques (-104,9M€)**

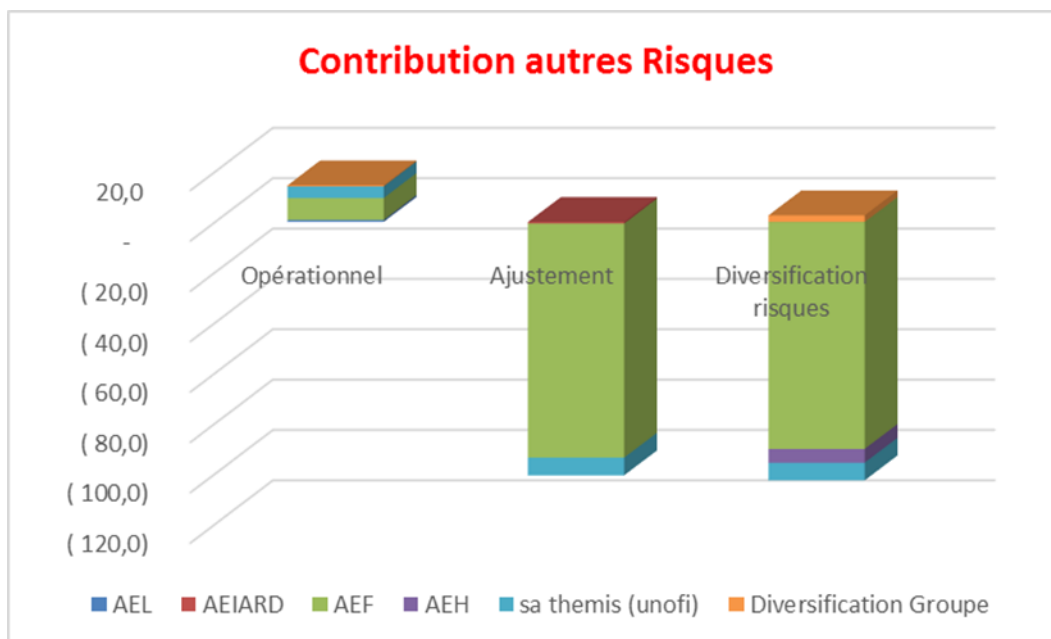
Les risques sont parfois interdépendants ou corrélés.

C'est pourquoi la somme des **sous-risques** (dans le risque de marché on distingue les sous-risques risque de taux, de spread, de change, etc.) est supérieure à la valeur du risque agrégé.

Les matrices des corrélations transmises par l'EIOPA permettent ainsi de faire ressortir un écart de diversification au sein des sociétés intégrées dans le Groupe.



Au niveau du Groupe, les risques ainsi mutualisés peuvent produire un effet identique. C'est l'écart de diversification Groupe.



### 3.7 Exposition au risque

#### 3.7.1 Exposition importantes anticipées

N/A

#### 3.7.2 Sûreté : montant, nature, nature et valeur des actifs fournis comme sûreté et passifs correspondants, clauses et conditions attachées

N/A

#### 3.7.3 Liste des actifs investis selon le principe de la personne prudents

N/A

### 3.8 Concentration des risques

N/A

### 3.9 Techniques d'atténuation du risque

#### 3.9.1 AFI ESCA HOLDING

La holding n'est pas soumise en propre à des risques d'assurance, mais à des risques financiers qui ne donnent pas lieu à technique d'atténuation du risque.

#### 3.9.2 Compagnie AFI ESCA

##### 3.9.2.1 Les risques financiers leur technique d'atténuation

Les risques financiers sont de différents ordres :

- ✓ Le risque de baisse des taux

Même si ce risque a notamment pris la forme de taux d'intérêts négatifs, nous considérons que cette observation est le résultat de l'action délibérée des banques centrales qui ont volontairement organisé, par leurs politiques systématiques d'achat, la pénurie de titres ou l'écrasement des primes de risque, et que donc ces politiques ne peuvent être que conjoncturelles.

✓ Le risque de hausse des taux

Le risque de hausse des taux se pilote via la sensibilité que l'on accepte des actifs en portefeuille. Cette sensibilité des actifs à de nouvelles conditions de taux d'intérêt se module : en intervenant sur la sensibilité ou la durée des actifs à taux fixe, sur la part des actifs dont les profils financiers sont indexés sur les taux courts ou sur les taux longs et enfin par une politique de couverture des actifs. Cette politique de couverture peut se réaliser par la vente de contrats à terme de taux d'intérêt ou par l'achat d'ETF dont la valeur s'apprécie avec la hausse des taux d'intérêt.

✓ Le risque de dégradation des primes de risque, des actifs considérés dans leur globalité ;

Le risque de dégradation des primes de risque se gère via l'allocation que l'on accorde aux actifs dits risqués : obligations non gouvernementales et non benchmark du marché obligataire euro, aux actions, à l'immobilier.

✓ Le risque de liquidité des actifs

Le risque de liquidité est fortement corrélé à la notation et au gisement ou encours de l'actif lui-même

✓ Le risque de concentration des actifs.

Le risque de concentration des actifs est géré par le degré d'aversion au risque lui-même défini dans le mandat de gestion.

A côté des risques financiers et qui font l'objet d'atténuation, la société a choisi de se réassurer en prévoyance essentiellement tant en France que pour ses succursales

### 3.9.2.2 Risques d'assurance, politique et résultats de la réassurance

✓ **Portefeuille France et Belgique**

Les portefeuilles Risque France (Emprunteur et Temporaire Décès) et Risque Belgique (Emprunteur) font l'objet d'une protection en réassurance au travers de 3 traités : un Excédent de plein (XP), un Excédent de Sinistre par tête (XS Tête) et un Excédent de Sinistre global (XS Aggregate). Ces 3 traités couvrent les risques souscrits dans les deux pays. Le placement en réassurance est assuré par LSN Ré et le pool de réassureurs avec leur quote-part respective

Réassureur / Notation	Quote-part
SCOR GLOBAL LIFE / AA	50%
Mapfré Ré / A	17,5%
RGA / A	15 %
QBE Ré / A	10%
Partner Ré / A	7,5%

Les graphiques ci-après présentent les dits traités.

**Programme de réassurance temporaire décès**

<b>Excédent de Plein</b> Décès - Incap-Inval 350 PASS xs 1 M€ 13 729 800 xs 1 ME (EUR) <b>Commission à échelle : 5% linéaire entre 70% et 80%</b>	
<b>XS Tête Principal</b> Décès - Incap-Inval (1 M€ - 3,75 PASS) xs 3,75 (PASS) 855 190 xs 147 105 (EUR) PB 70%	
Franchise Annuelle Incap-Inval <b>20 PASS</b> 772 320 (EUR)	<b>Sous-jacente</b> <b>spécifique</b> Incap-Inval <b>2,00 XS 1,75 (PASS)</b> 77 232 XS 67 578 (EUR)
<b>Rétention</b>	
<b>XS Aggregate</b> <b>Décès</b> EUR 4 000 000 xs 35% des primes Décès	

Les traités ne portent que sur les garanties risque. AFI ESCA n'est engagé totalement que jusqu'à 3,75 X PASS € par assuré soit 147 105 €.

Ci-dessous les capitaux sous risques par année de

Année	Capitaux sous risque (M€)	Dont réassurés	% KRD cédés
2015	20 613	5 570	27,00 %
2016	22 142	5 886	26,58 %
2017	20 177	5 606	27,64 %

## Résultat de la réassurance

Les tableaux ci-après présentent les résultats de ces traités en 2017 par pays et au global.

	Risque France (K€)		
	2017		
	Brut	Réassurance	Net
Primes	79 819	6 783	73 036
Sinistres	-20 768	-4 525	-16 243
Provisions clôture PSAP	-44 194	-6 564	-37 630
Provisions ouverture PASP	34 395	2 891	31 504
Provisions clôture	-32 322	0	-32 322
Provisions ouverture	27 327	0	27 327
PB et commissions de réassurance	-15 431	481	-15 912
<b>Résultat</b>	<b>28 826</b>	<b>-934</b>	<b>29 760</b>

Les résultats dégradés en prévoyance (garantie complémentaire notamment) aboutissent à une contribution positive de la réassurance en 2017, ce qui sans être anormal n'est pas non plus fréquent. Les tarifs de réassurance du renouvellement 2018 s'en feront sentir.

	Risque Belgique (K€)		
	2017		
	Brut	Réassurance	Net
Primes	15 669	354	15 315
Sinistres	-672	-99	-573
Provisions clôture PSAP	-1 460	-1	-1 459
Provisions ouverture PASP	1 245		1 245
Provisions clôture	-12 657	-1	-12 656
Provisions ouverture	8 542	0	8 542
PB et commissions de réassurance	-8 158	0	-8 158
<b>Résultat</b>	<b>2 509</b>	<b>253</b>	<b>2 256</b>

Les résultats pour la partie Belge n'appellent pas de commentaire particulier.

	Risque France + Belgique (K€)		
	2017		
	Brut	Réassurance	Net
Primes	95 488	7 137	88 351
Sinistres	-21 440	-4 624	-16 816
Provisions clôture PSAP	-45 654	-6 565	-39 089
Provisions ouverture PASP	35 640	2 891	32 749
Provisions clôture	-31 871	-1	-31 870
Provisions ouverture	35 869	0	35 869
PB et commissions de réassurance	-23 589	481	-24 070
<b>Résultat</b>	<b>31 335</b>	<b>-681</b>	<b>32 016</b>

Compte tenu de l'importance relative des portefeuilles France et Belgique, le résultat global est essentiellement issu des résultats France.

### **Portefeuille Activité Risque Italie**

Deux programmes de réassurance sont à considérer pour les activités de la succursale italienne.

Le premier concerne les activités de risques « classiques » (Prévoyance classique ou Emprunteur). Il prend la forme d'un traité en quote-part à 50% et d'un traité excédent de plein, totalement placés auprès de SCOR Italia.

Le second concerne les activités portant sur les contrats CQP. Il s'agit d'une quote-part à 90% placée chez Mapfre Ré. L'économie générale du montage conduit à percevoir une commission de réassurance supérieure aux coûts de distribution réels, générant un profit à la souscription. Le modèle économique actuel fait ressortir cette marge dès la souscription alors que le contrat dure en moyenne 10 ans. Les résultats futurs seront égaux au résultat de mortalité (10 % du risque) et au « relâchement » de la provision mathématique constitué du fait du paiement en prime unique de la prime.

Le tableau ci-après présente les résultats de la réassurance en 2017.

	<b>Risque Italie (K€)</b>					
	<b>CQP</b>			<b>Hors CQP</b>		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Primes	10 605	9 545	1 060	4 122	368	3 754
Sinistres	-429	-386	-43	-125	-62	-63
Provisions clôture PSAP	-702	-632	-70	-206	-103	-103
Provisions ouverture PASP	61	55	6	149	75	74
Provisions clôture	-9 154	-7 435	-1 719	-2 609	0	-2 609
Provisions ouverture	1 007	798	209	1 588	0	1 588
PB et commissions de réassurance	-1 604	-2 864	1 260	-2 400	-110	-2 290
<b>Résultat</b>	<b>-216</b>	<b>-919</b>	<b>703</b>	<b>519</b>	<b>168</b>	<b>351</b>

Compte tenu de l'importance de la CQP dans les affaires italiennes, le taux de cession en prime est très élevé (67%). La contribution positive de la réassurance pour la CQP est dans le droit fil de l'économie général du traité. Hors CQP, nous cédon des résultats techniques positifs, il est donc justifié que la réassurance nous coûte sur le plan comptable.

Les programmes de réassurance (France + Belgique) et Italie ont été reconduits en 2018 dans leur forme actuelle.

En outre un traité de réassurance non proportionnel a été souscrit auprès de NewRé (filiale de Munich Ré) à effet du 1er janvier 2018 et pour une durée de 2 ans. Il vise à protéger le portefeuille Emprunteur France de sorties massives de contrats (Mass Lapses) du fait de la confirmation en début d'année 2018 par le Conseil Constitutionnel de l'amendement Bourquin. Concrètement, à partir d'un certain seuil de rachat et jusqu'à une certaine étendue, AFI ESCA sera indemnisée d'une valeur de 500€/contrat perdu.

3.9.2.3 Si une sûreté est détenue : valeur, informations sur les clauses et conditions.

N/A

### 3.9.3 Compagnie AFI ESCA IARD

Les techniques d'atténuation du risque mises en œuvre par la société a société portent essentiellement sur la gestion d'actif et la réassurance.

### 3.9.3.1 Description des techniques d'atténuation du risque

Concernant la gestion d'actifs, elle recherche la sécurité du portefeuille et la minimisation de risques inhérents. Cela est reflété par le choix des actifs.

Concernant les risques d'assurance, la taille de la société ne permet ni d'absorber des chocs ni de mutualiser suffisamment les risques souscrits. Par conséquent, la société est fortement réassurée par un réassureur de premier plan SCOR GLOBAL LIFE.

Plus précisément, les garanties chômage de la France sont réassurées par un traité proportionnel en quote-part 90% à la prime de risque qui inclut en complément une clause de participation aux bénéfices. Toutes les garanties des contrats italiens sont réassurées pour leurs parts par un traité proportionnel en quote-part 50% à la prime de risque.

Ces couvertures sont de nature à atténuer les principaux risques auxquels est soumise la société.

### 3.9.3.2 Si une sûreté est détenue : valeur, informations sur les clauses et conditions

Aucune sûreté n'est détenue.

### 3.9.4 AFI ESCA Luxembourg

AFI ESCA Luxembourg a une activité unique en unités de comptes, sans recours à de la réassurance sur la partie Epargne.

Cependant, une réassurance a été mise en place pour la couverture des garanties planchers : Le portefeuille est réassuré à 100% sur ce risque.

### **3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu**

Les différentes entités du Groupe détiennent une part d'actifs non liquides (participation, immobilier) dans l'objectif de dégager un rendement de long terme supérieur à celui qui serait obtenu via la détention d'actifs liquides. Une étude annuelle est réalisée pour vérifier la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements malgré ses actifs illiquides.

### **3.11 Sensibilité aux risques**

N/A

### **3.12 Autres informations concernant le profil de risque**

N/A

## **4 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

### **4.1 Bilan social et bilan S2**

Le principe de consolidation combinée présentée au § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** s'applique ainsi au bilan :

<b>Entreprise du groupe AFI ESCA</b>		<b>AFI ESCA Luxembourg</b>	<b>AFI ESCA France</b>	<b>AFI ESCA IARD</b>	<b>UNOFI France</b>
Type d'entreprise		Assurance			
Part de détention		100 %			18.48 %
Méthode de consolidation		Consolidation comptable			Déduction et agrégation
Bilan prudentiel du groupe	Bilan	Consolidation globale			Partage proportionnel des fonds propres
	Méthode d'évaluation	Principes de Solvabilité II			

Lors de la consolidation des fonds propres, les éventuels double comptes, liés ici à des détentions entre compagnies, ont été neutralisés.

Nous avons ainsi déterminé le bilan du groupe :

ACTIF		
Postes du bilan	Le bilan social	Le bilan prudentiel
Ecart d'acquisitions	13 755 376	0
Frais d'acquisition reportés	45 284	0
Actifs incorporels	7 295 088	0
Impôts différés actifs	8 548 888	8 548 888
Immobilisations corporelles pour usage propre	69 832 756	69 832 756
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)*	1 162 664 407	1 277 753 195
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	546 529 077	546 529 077
Prêts et prêts hypothécaires	5 229 192	5 229 192
Provisions techniques cédées	26 801 955	40 026 997
Créances nées d'opérations d'assurance	2 068 338	2 068 338
Autres créances (hors assurance)	67 748 887	67 748 887
Trésorerie et équivalent trésorerie	63 745 475	63 745 475
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9 369 138	9 369 138
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 983 633 861</b>	<b>2 090 851 942</b>

\* cf tableau §4.2.2

PASSIF		
Postes du bilan	Le bilan social	Le bilan prudentiel
Provisions techniques non-vie (hors santé) : Meilleure estimation		42 211
Provisions techniques non-vie (hors santé) : Marge de risque		123 285
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) : Meilleure estimation	0	57
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) : Marge de risque		91
Provisions techniques santé (similaire à la vie) : Meilleure estimation		12 361 289
Provisions techniques santé (similaire à la vie) : Marge de risque		13 748 377
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés) : Meilleure estimation	1 071 312 785	851 038 435
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés) : Marge de risque		26 948 232
Provisions techniques UC ou indexés : Meilleure estimation	548 869 572	534 972 706
Provisions techniques UC ou indexés : Marge de risque		10 984 986
Provisions autres que les provisions techniques	4 734 759	4 734 759
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	11 996 552	11 996 552
Impôts différés passifs	15 124 045	110 614 364
Dettes envers les établissements de crédit	4 501	4 501
Dettes nées d'opérations d'assurance	20 801 261	20 801 261
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Autres dettes (non-liées aux opérations d'assurance)	23 565 835	23 565 835
Dettes subordonnées	102 570 187	0
Autres dettes non-mentionnées dans les postes ci-dessus	3 772 994	3 772 994
<b>Total du passif</b>	<b>1 802 752 491</b>	<b>1 625 709 937</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>180 881 370</b>	<b>465 142 005</b>

## 4.2 Actifs

### 4.2.1 Placements

Dans le référentiel Solvabilité II, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20 % pendant plus de 6 mois de suite avant la date de clôture.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la plus-value latente sur les titres financiers.

### 4.2.2 Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs et, à l'exception de la réassurance, la comptabilisation SII repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes.

Les comptes SII font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.



Les actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable d'AFI ESCA disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées. La recouvrabilité des impôts différés actifs est revue à chaque clôture.

La valorisation des postes d'actif est présentée ci-dessous (en €) selon l'état S.02.01.01 :

	<b>Bilan prudentiel</b>	<b>Bilan social</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilier	209 042 336	61 488 974
Participations	118 345 019	209 185 015
Actions	5 101 710	111 875 414
Obligations	726 204 566	552 468 418
OPCVM	218 986 697	227 573 718
Trésorerie	72 865	72 865
<b>Total</b>	<b>1 277 753 195</b>	<b>1 162 664 406</b>

#### 4.2.3 Méthode de valorisation des postes du bilan

Postes du bilan	Hypothèse retenue pour établir le bilan prudentiel
Ecart d'acquisitions	Considérés comme nuls car le bilan prudentiel est en valeur de marché
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	Hypothèse identique à celle retenue pour les filiales solo.
Impôts différés actifs	Le passage en bilan prudentiel n'engendre pas de nouveaux impôts différés d'actif
Immobilisations corporelles pour usage propre	La valeur dans le bilan prudentiel de ces postes est la même que leur valeur dans les comptes sociaux (Hypothèse H1)
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	Taux de plus de 9,9%. Ce taux est constaté sur les filiales solo et est supposé identique pour AFI ESCA Holding
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	Hypothèse identique à celle retenue pour les filiales solo d'AFI ESCA. La valeur dans le bilan prudentiel de ce poste est la même que sa valeur dans les comptes sociaux (Hypothèse H2)
Prêts et prêts hypothécaires	La valeur dans le bilan prudentiel de ces postes est la même que leur valeur dans les comptes sociaux (Hypothèse H1)
Provisions techniques cédées	La somme des postes correspondant dans les bilans prudentiels des filiales solo (Hypothèse H3)
Créances nées d'opérations d'assurance	La valeur dans le bilan prudentiel de ces postes est la même que leur valeur dans les comptes sociaux
Autres créances (hors assurance)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	

#### 4.2.4 Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès du logiciel de Comptabilité Financière, Chorus, et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

Les OPCVM sont traités par transparence, conformément aux recommandations techniques.

Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- ✓ Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux) ;
- ✓ Actions ;
- ✓ Participations ;
- ✓ Immobilier ;
- ✓ Monétaire.

Ces familles correspondent à la physionomie du portefeuille titres à fin 2017.

Ces processus sont couverts par le référentiel de contrôle interne de l'entreprise. Ces processus sont couverts par le référentiel de contrôle interne de l'entreprise. Des contrôles mensuels sont réalisés par la comptabilité et le service financier.

### 4.3 Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées pour le reporting Solvabilité II par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate).

Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats, elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux figurent, notamment, la prise en compte du versement de participation aux bénéfices futurs aux contrats

disposant de l'option, et, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués pour une durée de projection de 30 ans, afin de modéliser les contrats surtout leur durée de vie. Ils sont effectués dans un grand nombre de scénarii d'environnements financiers différents (entre 5 et 10.000 cas), afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne.

La moyenne des 5 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate.

#### 4.3.1 Meilleure estimation

La meilleure estimation des provisions du bilan est de 1 398 M€.

##### 4.3.1.1 Qualité des données

Concernant AFI ESCA, le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès du logiciel de Comptabilité Financière, Chorus, et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

Les OPCVM sont traités par transposition, conformément aux recommandations techniques.

Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- ✓ Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux) ;
- ✓ Actions ;
- ✓ Participations ;
- ✓ Immobilier ;
- ✓ Monétaire.

Ces familles correspondent à la physionomie du portefeuille titres à fin 2017.

Ces processus sont couverts par le référentiel de contrôle interne de l'entreprise. Des contrôles mensuels sont réalisés par la comptabilité et le service financier.

Concernant AFI ESCA IARD, les calculs sont effectués selon des regroupements homogènes de contrats. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services Contrôle de Gestion et Comptabilité d'AFI ESCA IARD.

##### 4.3.1.2 Business Units

AFI ESCA HOLDING proposant des services sur différents secteurs de l'assurance vie, les mécaniques de vie du contrat peuvent être singulièrement différentes.

Pour AFI ESCA Il est procédé à une décomposition du portefeuille assurés en six Business Units, qui sont :

- ✓ L'épargne en euros ;
- ✓ L'épargne en unités de compte ;
- ✓ L'emprunteur décès ;
- ✓ L'emprunteur incapacité/invalidité ;
- ✓ Les garanties obsèques ;
- ✓ Les rentes.

Chacune de ces six classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation.

Pour AFI ESCA IARD, il est procédé à une décomposition du portefeuille assurés en différentes Business Units, qui sont :

- ✓ Le chômage en France ;
- ✓ Le chômage en Italie ;

- ✓ Les garanties Incapacité Temporaire de Travail et autres (hospitalisation et décès accidentel).

Chacune de ces quatre classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation. La granularité la plus fine correspond à l'axe « pays x produit x garantie », exemple : « Italie – produit PROTECTIM – garantie chômage ».

#### 4.3.1.3 Hypothèses retenues au passif

Concernant AFI ESCA, aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs.

Pour les contrats d'épargne, aucun versement futur de la part de l'assuré n'est pris en compte, sauf s'il est établi que les conditions particulières qu'un bonus sera libéré si des versements libres sont réalisés jusqu'à une certaine date.

Pour les contrats emprunteur, obsèques et de rentes, les primes périodiques sont intégrées au calcul. En effet, des études en interne ont montré que la réduction des garanties prévues contractuellement en cas de non-paiement des primes impliquait que l'intérêt financier maximal pour l'assuré était de procéder au versement des primes.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 95% du portefeuille est éteint. A cet horizon, les contrats restant encore en cours font l'objet d'un remboursement immédiat, à hauteur de leur valeur de rachat du moment.

Concernant AFI ESCA IARD aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les primes périodiques sont intégrées au calcul, car leur non-paiement implique la rupture du contrat. Un taux de résiliation à la demande de l'assuré est toutefois pris en compte.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 99,9% du portefeuille est éteint.

#### 4.3.1.4 Les scénarios financiers

Pour AFI ESCA, un générateur de scénarios, exploité par le cabinet de conseil en actuariat Fixage, fournit les 5 000 trajectoires financières servant aux calculs.

Ce générateur se base sur l'historique des marchés financiers, et prend notamment en compte les corrélations pouvant exister entre les différents indices.

Les scénarios sont fournis pour chacun des cinq indicateurs suivants :

- ✓ Les courbes des taux ;
- ✓ Les spreads obligataires ;
- ✓ Le marché action ;
- ✓ Le marché immobilier ;
- ✓ L'inflation.

Des contrôles sont réalisés afin de vérifier que les 5 000 scénarios respectent bien les conditions spécifiées dans les règlements techniques.

#### 4.3.1.5 La participation aux bénéfices

La projection des portefeuilles d'AFI ESCA implique la revalorisation future des contrats en euros. Deux effets de revalorisation sont pris en compte :

- ✓ Les intérêts garantis ou techniques, définis contractuellement ;
- ✓ La participation aux bénéfices, laquelle dépend des résultats financiers et techniques de la société.

Les rendements financiers futurs dépendent de l'environnement économique sous lequel on se place. C'est dans ce cadre qu'interviennent les 5 000 scénarios financiers. Ceux-ci permettent de projeter autant de rendements futurs imaginables, et d'évaluer la participation aux bénéfices qu'AFI ESCA pourrait délivrer à ses assurés dans chacun de ces cas.

La politique de placements joue également un rôle dans les rendements financiers obtenus. La situation du portefeuille titres à fin 2017 étant parfaitement en phase avec le mandat de gestion, il a été décidé dans les projections de maintenir cette allocation constante dans le temps. Les flux de trésorerie futurs sont ainsi investis dans des titres financiers tels que les pourcentages d'actions, d'obligations, d'immobilier et de monétaire demeurent identiques à ceux au 31/12/2017.

Une fois les rendements financiers et les participations aux bénéfices futurs déterminés, il est procédé à un comparatif entre le taux servi aux assurés et les marchés de taux du scénario traité. Cette comparaison peut amener à réviser les taux de résiliation initialement pris en compte :

- ✓ Si AFI ESCA a versé un taux largement supérieur au marché, il est considéré que le taux de résiliation sera plus faible cette année-là ;
- ✓ Dans le cas inverse, les résiliations de l'exercice sont fortement révisées à la hausse.

La loi de rachat dynamique utilisée dans ce calcul est celle suggérée par l'ACPR.

#### 4.3.2 Marge de risque

La marge de risque est de 52M€

#### **4.4 Autres passifs**

Impôts différés 111M€.

Autres passifs hors impôts différés : 64M€.

#### **4.5 Méthodes de valorisation alternatives**

N/A

#### **4.6 Autres informations**

N/A

## **5 GESTION DU CAPITAL**

### **5.1 Objectifs & Politique**

L'un des axes de la stratégie d'Afi Esca est de maintenir une solidité financière qui lui permet d'atteindre un des objectifs clés du groupe, à savoir pérenniser l'entreprise sur le long terme.

En conséquence, le groupe Afi Esca souhaite maintenir son niveau de fonds propres à un niveau élevé, au-delà du niveau réglementaire de 100% de la directive Solvabilité 2.

Cette politique sera déclinée de manière plus précise dans les mois à venir dans le cadre de la formalisation de la stratégie de risque du groupe.

Il n'y a eu aucun changement important au cours de la période considérée en ce qui concerne les objectifs et les politiques du groupe pour la gestion de ses fonds propres.

### **5.2 Fonds propres**

Détail (en €) des fonds propres selon leur niveau d'admissibilité (extrait du QRT S.23.01.04).

	<b>Total</b>	<b>Tier 1 - unrestricted</b>	<b>Tier 1 - restricted</b>	<b>Tier 2</b>	<b>Tier 3</b>
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector</b>					
Ordinary share capital (gross of own shares)	62 264 150	62 264 150		0	
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	0				
Share premium account related to ordinary share capital	58 448 425	58 448 425		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	0	0		0	
Subordinated mutual member accounts	0		0	0	0
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	0				
Surplus funds	57 688 756	57 688 756			
Non-available surplus funds at group level	0				
Reconciliation reserve	178 887 957	178 887 957			
Subordinated liabilities	102 570 187		102 570 187	0	0
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	5 447 997	5 447 997			
Non-available minority interests at group level	0				
<b>Total deductions</b>	0	0	0,00	0	0
<b>Total basic own funds after deductions</b>	465 307 502	362 737 315	102 570 187	0	0
<b>Total ancillary own funds</b>	0			0	0
<b>Own funds of other financial sectors</b>					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	465 307 502	362 737 315	102 570 187	0	0
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	465 307 502	362 737 315	102 570 187	0	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	453 421 644	362 737 315	90 684 329	0	
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	453 421 644	362 737 315	90 684 329	0	
<b>Consolidated Group SCR</b>	239 361 442				
<b>Minimum consolidated Group SCR</b>	78 766 241				
<b>Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A )</b>	2				
<b>Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR</b>	6				
<b>Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&amp;A )</b>	453 421 644	362 737 315	90 684 329	0	0
<b>SCR for entities included with D&amp;A method</b>	0				
<b>Group SCR</b>	239 361 442				
<b>Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A</b>	189%				

## 5.2.1 Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

### 5.2.1.1 Classification par niveaux

Les éléments de fonds propres de base sont classés selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- ✓ Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement.
- ✓ Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement.
- ✓ Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

### 5.2.2 Plafonds par niveau

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1
- (b) au plus 15% des éléments de fonds propres classés en Tier 3
- (c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

- (a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1
- (b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2

### 5.2.3 L'affectation des fonds propres du Groupe

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité II relèvent du niveau 1 (Tier 1 + Tier 1 restricted) à hauteur de 453,4 M€.

## 5.3 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### 5.3.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Les SCR des trois entités solo (AFI ESCA France, AFI ESCA Luxembourg et AFI IARD) et de la Financière Thémis sont les suivants :

Société	SCR en M€
AFI ESCA Luxembourg	5,7
AFI ESCA IARD	0,8
AFI ESCA	169,9
FINANCIERE THEMIS	274* 18,48% = 50,1

Par ailleurs, le SCR « notionnel » d'AFI ESCA HOLDING, qui représente le risque associé aux fonds propres « libres » d'AFI ESCA HOLDING, est estimé à 23M€, comme mentionné précédemment.

Au total, cela conduit un SCR de 239,4 M€ sachant qu'un effet de diversification de 10M€ est observé lors de la consolidation des risques des trois compagnies AFI ESCA, AFI ESCA IARD et AFI ESCA Luxembourg.



### 5.3.2 Minimum de Capital Requis (MCR)

N/A pour les groupes.

### 5.3.3 Ratios de couverture

Le ratio de couverture des besoins de solvabilité au 31.12.2017 s'élève à :

$$453,4 \text{ M€ (ANAV)} / 239,4 \text{ M€ (SCR)} = \mathbf{189,4 \%}$$

### **5.4 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

N/A

### **5.5 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé**

N/A

### **5.6 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

N/A

### **5.7 Autres informations**

N/A